

# OMPI



CDIP/3/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 avril 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP)

**Troisième session**  
**Genève, 27 avril – 1<sup>er</sup> mai 2009**

PROPOSITIONS DE LA REPUBLIQUE DE COREE

*Document établi par le Secrétariat*

1. Dans une communication datée du 16 avril 2009, le Secrétariat a reçu des propositions de la République de Corée intitulées “Propositions de programme pour la mise en œuvre des recommandations adoptées : proposition de la Corée”, pour examen par les États membres à la troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), qui devrait se tenir à Genève du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2009.

2. Ladite proposition fait l’objet de l’annexe du présent document.

*3. Le CDIP est invité à prendre note du contenu des propositions présentées par la République de Corée qui figurent dans l’annexe.*

[L’annexe suit]

ANNEXE

**Traduction d'une lettre datée du 16 avril 2009 (KGV/72/2009)**

**adressée par :** La Mission permanente de la République de Corée  
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres  
organisations internationales à Genève  
Av. de l'Ariana 1  
Case postale 42  
1211 Genève  
Tél. : +41 22 748 00 00  
Tlcp. : +41 22 748 00 01  
Mél. : mission.korea\_rep@tics.itu.int

**à :** Secrétariat de l'Organisation Mondiale de  
la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
34, ch. des Colombettes  
1211 Genève 20

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et a l'honneur de présenter ci-joint, au titre de sa contribution aux efforts déployés pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, des propositions portant sur un certain nombre de projets.

Nous vous saurions gré de bien vouloir soumettre cette proposition pour examen à la troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, prévue du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2009 à Genève.

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'OMPI les assurances de sa très haute considération.

Veillez agréer, .....

Pièce jointe : comme indiqué.

## **PROPOSITION N° 1**

**Secteur concerné : groupe A.** Assistance technique et renforcement des capacités

**Recommandations adoptées concernées :** recommandation n° 4

**Activité proposée :** programme visant à aider les agriculteurs et les producteurs des PMA à obtenir des marques pour leurs produits

### **Informations générales**

L'identification par une marque est l'un des instruments de renforcement de la valeur commerciale des produits les plus puissants. Cependant, les agriculteurs et les producteurs des PMA ont rarement la capacité de commercialiser leurs produits sous une marque. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas vendre leurs produits à des prix satisfaisants. Les aider à exploiter leur propriété intellectuelle en mettant en place des stratégies de marques efficaces et en faisant enregistrer des marques leur permettra d'ajouter de la valeur à leurs produits, comme c'est le cas pour les producteurs des pays développés. Grâce à cette utilisation de la propriété intellectuelle, les revenus qu'ils tirent de l'exportation augmenteront et leur pauvreté sera réduite.

À ce sujet, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) a déjà lancé un projet pilote. Nous avons encouragé la société coréenne YMCA, qui importe du café du Timor oriental conformément au système du commerce équitable, à utiliser une marque et à créer la valeur commerciale de ce produit. YMCA a ensuite créé et fait enregistrer une marque pour ses produits de commerce équitable.

Avec la collaboration de l'OMPI, le KIPO s'est aussi servi du fonds fiduciaire coréen pour lancer une étude sur les meilleures méthodes de promotion de ce type de produit grâce à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. Le projet vise à déterminer les meilleurs produits et la stratégie de propriété intellectuelle la plus appropriée dans certains pays. Nous avons bon espoir que les résultats de l'étude jetteront les bases du programme proposé dans une optique viable.

### **Proposition**

*Premier stade : Conférence des ONG du commerce équitable (2009)*

**Conférence des ONG du commerce équitable (2009) :** actuellement, de nombreuses ONG du monde entier s'intéressent à la commercialisation des produits provenant de PMA et à l'établissement de conditions commerciales raisonnables pour les producteurs de ces régions. Le fait d'aider les producteurs à obtenir des marques – un moyen de promouvoir les produits et de garantir un prix équitable – est une manière efficace et souhaitable d'utiliser la propriété intellectuelle en améliorant leur qualité de vie. Cette année, la Corée propose d'organiser une conférence de l'OMPI à l'intention des ONG du commerce équitable sur le thème de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le commerce équitable. Les objectifs principaux de la conférence seraient les suivants : recueillir des informations sur les produits adaptés aux fins de ce projet, inviter les ONG à participer au projet et aider les producteurs à obtenir la reconnaissance de droits de propriété intellectuelle sur leurs produits. Les participants compteraient des ONG, des organes représentatifs des producteurs et des décideurs.

***Deuxième stade : définition et application de stratégies en matière de propriété intellectuelle***

(Étape n° 1) **Sélection des régions et des produits** : cibler seulement un petit nombre de régions et de produits peut être le moyen le plus réaliste et le plus efficace de commencer à agir, en termes de ressources humaines et financières. La sélection des régions et des produits devrait donc être fondée sur la capacité potentielle à aider les producteurs pauvres à s'assurer des revenus et à les augmenter grâce à des stratégies de marques. Une attention essentielle sera accordée aux recommandations formulées par les ONG et les gouvernements des PMA aux fins de l'établissement d'une liste de produits éventuellement bénéficiaires et de régions dignes d'être prises en considération.

(Étape n° 2) **Mise au point de stratégies en matière de propriété intellectuelle** : un groupe d'experts en commercialisation de marques sera formé à l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle. Ces experts se verront confier les tâches principales suivantes : mener des missions dans divers pays et des consultations avec les fonctionnaires compétents et les parties prenantes; élaborer des stratégies de commercialisation appropriées faisant appel aux instruments de propriété intellectuelle tels que l'image de marque, les marques et les dessins et modèles industriels. Les résultats de ces activités seront publiés dans un rapport et diffusés auprès des décideurs et des parties prenantes.

(Étape n° 3) **Recours à des stratégies en matière de propriété intellectuelle (y compris l'enregistrement de marques)** : les stratégies en matière de propriété intellectuelle qui auront été mises au point permettront d'exploiter la valeur commerciale des produits. L'une des plus importantes activités dans cette phase du projet consistera à aider les associations de producteurs locaux à faire enregistrer les marques créées lors de l'étape précédente sur des marchés d'envergure. Ce processus garantira que des produits de qualité inférieure ne viennent pas brouiller la perception de la valeur distinctive des produits originaux et que les producteurs peuvent tirer profit des actifs intangibles qui en découlent. Les stratégies de propriété intellectuelle définies peuvent jouer un rôle lorsque les produits pénètrent sur les marchés; l'engagement des ONG du commerce équitable (comme celles qui participeront à la conférence) est donc essentiel à ce stade.

(Étape n° 4) **Diffusion d'un rapport sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle** : un rapport sur les résultats du projet sera publié pour sensibiliser davantage à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de promotion des produits provenant de pays en développement et de PMA. Des projets complémentaires viseront d'autres régions et d'autres produits.

## PROPOSITION N°2

**Secteur concerné : groupe C.** Transfert de technologie, techniques de l'information et de la communication et accès aux savoirs

**Recommandations adoptées concernées :** recommandation n° 31

**Activité proposée :** utilisation de l'information en matière de brevets dans le transfert de technologie appropriée

### Informations générales

Il est largement reconnu que l'innovation technologique est le moteur du développement économique. Dans les pays qui ne disposent pas de technologies suffisantes pour créer de l'innovation, les technologies exogènes sont considérées comme une solution viable.

Cependant, l'impact du transfert de technologie et de l'innovation soulève des questions. Certains affirment que l'innovation technologique, en particulier celle qui est fondée sur une technologie exogène, creuse le fossé entre les nantis et les démunis dans les pays en développement.

Dans certaines parties du monde où la lutte pour la survie reste une priorité essentielle, les technologies de haute gamme ne constituent pas forcément la solution la plus adaptée aux problèmes urgents. Lorsque les ressources en matière d'investissement sont limitées, la mise au point d'une technologie sophistiquée et très exigeante en investissement peut exacerber les problèmes de chômage et d'afflux des populations vers les grandes villes.

Dans ces régions, la technologie appropriée (TA)<sup>1</sup> peut représenter une autre solution tant pour le développement économique que pour l'amélioration de la qualité de vie et l'intérêt général. Le transfert de technologie devrait être fondé sur les besoins qui se font sentir dans les pays en développement dans certaines situations.

La technologie appropriée fait le meilleur usage des ressources disponibles localement et assure un approvisionnement adéquat en produits de première nécessité tels que l'eau potable, l'alimentation et l'énergie. L'information technologique correspondante, accessible et facile à utiliser offrira des solutions viables en termes de durabilité. Nous devons donc mettre au point des mécanismes adaptés permettant de repérer et de diffuser l'information sur la technologie appropriée pour développer les zones reculées des pays en développement et des PMA. Ces mécanismes inciteront les populations locales à créer elles-mêmes des innovations et les aideront à améliorer leur qualité de vie en répondant à leurs besoins les plus urgents.

---

<sup>1</sup> Terme créé dans les années 70 pour décrire des technologies simples adaptées à une utilisation dans les pays en développement. La technologie appropriée est une technologie qui est adaptée à la situation environnementale, culturelle et économique visée. Ce terme désigne en général des technologies adaptées à une utilisation dans les pays en développement. Voir [http://www.appropedia.org/Appropriate\\_technology](http://www.appropedia.org/Appropriate_technology).

Les ONG et les organisations sans but lucratif telles qu'Appropedia Foundation utilisent divers moyens pour recueillir et diffuser l'information sur la technologie appropriée durable. Cependant, il convient de promouvoir davantage ces activités et de les organiser de manière plus systématique. Nous invitons donc les membres du CDIP à appuyer l'activité de développement de l'OMPI qui consiste à fournir des éléments d'information sur la technologie appropriée aux pays en développement et aux PMA.

Nous proposons d'extraire l'information relative à la technologie appropriée à partir de l'information en matière de brevets fournie par les États membres et de l'organiser de manière systématique. La technologie appropriée engendrée pourrait améliorer la qualité de vie et stimuler l'innovation ascendante au niveau des villages de façon considérable.

Le KIPO et l'OMPI ont uni leurs forces pour étudier la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Nous souhaitons recenser les différents types de technologie appropriée qui peuvent facilement être transférés vers les régions en grande difficulté. Nous espérons aussi que les résultats de cette recherche jetteront les bases du projet proposé.

### **Proposition**

#### ***Premier stade : diffusion de l'information sur la technologie appropriée***

(Étape n° 1) **Sélection des pays et des thèmes** : la Corée propose que l'OMPI diffuse l'information sur la technologie appropriée dans les régions en difficulté. Dans un souci d'efficacité, nous proposons de commencer avec un petit nombre de PMA et de définir, dans ces pays, les domaines technologiques spécifiques dans lesquels les besoins doivent être comblés le plus rapidement. Chaque pays aura la possibilité de demander des éléments d'information technologique sur un thème. Le projet pourra être étendu ultérieurement à d'autres pays et à d'autres domaines technologiques.

(Étape n° 2) **Collecte d'éléments d'information sur la technologie appropriée** : la première étape à franchir pour offrir un meilleur accès à l'information sur la technologie appropriée consiste à définir les technologies essentielles. Les bases de données sur l'information en matière de brevets constituent une source d'information précieuse concernant les technologies accessibles au public qui peuvent être facilement mises en œuvre pour améliorer le niveau de vie. Des lignes directrices seront élaborées pour la sélection des éléments d'information appropriés.

(Étape n° 3) **Transformation de l'information sur la technologie appropriée** : lorsque les besoins et les nécessités des utilisateurs auront été pris en considération, l'information recueillie sur la technologie appropriée sera transformée et présentée dans un format convivial. Le contenu de chaque élément portera essentiellement sur l'information fondamentale en matière de brevets et des descriptions détaillées complémentaires. Une carte des brevets peut être établie pour chaque domaine technologique.

(Étape n° 4) **Diffusion de l'information sur la technologie appropriée** : l'information sur la technologie appropriée qui a été transformée sera présentée en ligne et le contenu sera classé par thèmes et par régions pour faciliter la consultation par les fonctionnaires des pouvoirs locaux, les personnes travaillant dans le domaine du développement et les entrepreneurs. Toutefois, cette méthode de diffusion de l'information sur la technologie appropriée n'est pas suffisante car, quelle que soit l'utilité de l'information, certains locaux peuvent avoir des difficultés à la comprendre en anglais. De même, les zones reculées ne

disposent pas forcément d'un accès à l'Internet parce que l'infrastructure informatique peut être inadaptée. Une solution consiste à traduire l'information technologique dans les langues locales; elle peut ensuite être publiée dans un guide et distribuée dans les villages et les zones reculées.

*Deuxième stade : appui à la mise en œuvre de la technologie appropriée*

**Appui à la mise en œuvre de la technologie appropriée :** la fourniture de l'information technologique combinée à la transmission du savoir-faire pour la mise en œuvre peut constituer une solution efficace et viable face aux problèmes de durabilité qui se posent dans les PMA. Nous proposons la constitution d'un groupe consultatif spécialisé dans la mise en œuvre de la technologie, qui serait chargé de transférer des technologies utiles, appropriées et facilement applicables vers les populations qui en ont besoin. Le groupe travaillerait sur des projets à la demande des PMA. Les entreprises peuvent participer en menant des activités utilisant la technologie appropriée. La tenue d'une conférence ou le lancement d'une campagne constitueraient un autre moyen d'encourager la participation et de sensibiliser à l'importance d'une information sur la technologie largement accessible au public.

[Fin de l'annexe et du document]